

Appel à projets 2018-2019

Accompagner les enfants, leur famille et les jeunes en difficulté

Date limite de dépôt des dossiers : mercredi 12 décembre 2018

Contexte

Le programme Enfance de la Fondation de France encourage les actions favorisant une meilleure prise en considération de l'enfant et du jeune par la société comme par son entourage familial.

Il agit pour valoriser la place des parents et pour apporter des réponses adaptées aux besoins fondamentaux inhérents au développement de chaque enfant. Il s'attache à lutter contre les inégalités, qui peuvent dès le premier âge affecter les enfants issus de milieux défavorisés, en faisant bénéficier les familles d'un soutien bienveillant.

Ce soutien leur permet de renforcer leurs capacités à agir et leur autonomie pour qu'elles puissent, à terme, faire face aux événements de la vie.

Le programme intervient prioritairement en direction de parents éprouvant de nombreuses difficultés au quotidien. Pour plus d'efficacité, les projets retenus doivent favoriser une collaboration soutenue entre les familles et les différents intervenants qui les accompagnent, dans la perspective de servir d'abord l'intérêt de l'enfant.

Désireuse d'accompagner les enfants jusqu'à leur entrée dans l'âge adulte, la Fondation de France vise aussi à répondre aux besoins des jeunes majeurs (18-25 ans) ne disposant d'aucun soutien familial. Il peut s'agir de jeunes sortant des dispositifs de l'aide sociale à l'enfance, ou de la protection judiciaire, de jeunes errants, de jeunes en rupture totale avec leur famille. Un appui peut donc être apporté aux structures ou services proposant un projet d'accompagnement collectif de ces jeunes en situation de grande vulnérabilité.

Objectifs

- **Prévenir les risques d'exclusion sociale et d'isolement**, en intervenant avant toute prise en charge institutionnelle, par le soutien à des actions visant à éviter les ruptures de parcours, qu'elles concernent

le soutien aux solidarités familiales, le maintien dans la vie sociale et professionnelle, l'accès à la santé, l'éducation, la culture et plus largement au droit commun.

- **Lutter contre la précarité**, en permettant aux familles et aux jeunes en prise à des difficultés cumulées, de sortir de l'insécurité, d'assumer leurs responsabilités élémentaires, de jouir de leurs droits fondamentaux et ainsi de renforcer leurs capacités à améliorer leurs conditions de vie.
- **Soutenir les enfants, leur famille et les jeunes en difficulté par des actions innovantes**. Adaptées au cas par cas, ces expérimentations peuvent concerner aussi bien l'accompagnement à la fonction parentale que le soutien direct d'enfants ou de jeunes dont le mal-être est avéré (témoins ou victimes de violences, délaissés, abandonnés, etc.) Elles peuvent également favoriser l'émergence de nouvelles pratiques professionnelles, notamment en Maison d'enfants à caractère social (MECS), en service d'action éducative en milieu ouvert ou en structures d'accueil de jeunes enfants.
- **Promouvoir une approche globale de l'accompagnement des familles**, en encourageant une intervention coordonnée de professionnels et de bénévoles issus de différents champs disciplinaires. Le travail en réseau nécessite une ouverture aux pratiques de l'autre, de la disponibilité et une approche méthodologique. Objectif parfois difficile à atteindre, il est cependant garant d'une meilleure adéquation des réponses proposées à la complexité des situations des familles.

Qui peut répondre ?

Cet appel à projets s'adresse à tous les organismes à but non lucratif (associations) ou à gestion désintéressée (collectivités territoriales, établissements publics, MECS, structures d'accueil de jeunes enfants, groupements d'intérêt public, coopératives...).

Quelles sont les initiatives concernées ?

Accompagnement des enfants et de leur famille

- **Tout projet qui apporte une réponse réelle** à un ou plusieurs facteurs à l'origine des difficultés identifiées. Si les projets s'adressent aux parents, les enfants doivent par répercussion en recevoir les bénéfices.
- **Tout projet destiné à soutenir au sein des MECS** et des services d'action éducative en milieu ouvert :
 - les relations entre les enfants et leurs parents
 - l'accueil de mineurs non accompagnés.

Accompagnement des jeunes adultes sans soutien familial

- **Tout projet destiné à apporter un soutien collectif aux jeunes de 18 à 25 ans** sortant des dispositifs de l'aide sociale à l'enfance ou de la protection judiciaire, de jeunes errants, de jeunes en rupture totale avec leur famille. Les projets viseront prioritairement l'insertion sociale.

Analyse et diffusion des pratiques professionnelles

- **Tout projet permettant aux professionnels de partager leurs expériences** et d'analyser leurs pratiques pour optimiser l'impact de leurs actions sur les publics vulnérables qu'ils accompagnent. Les projets soutenus doivent renforcer le travail de coopération entre les différents intervenants agissant auprès des enfants de leur famille et des jeunes.

Modalités de soutien

Pour prendre en compte la difficulté de mise en œuvre de certains projets, la Fondation de France peut accorder son soutien pendant deux ou trois années au maximum.

En revanche, toute demande d'aide au fonctionnement habituel d'un service ou d'une structure sera systématiquement refusée, ainsi que les demandes relevant d'une prise en charge administrative de droit commun.

↳ Exemples de projets soutenus

Soutien de très jeunes parents en difficulté, autour de la naissance de leur premier enfant.

Parcours d'insertion sociale de familles en très grande précarité.

Ateliers collectifs destinés à rompre l'isolement de familles monoparentales.

Aide au maintien des liens entre un enfant et son parent incarcéré.

Initiative de reconstruction des liens parents/enfants accueillis en MECS.

Ateliers favorisant le bilinguisme en maternelle.

Mise en réseau de partenaires pour un accompagnement cohérent et concerté de mineurs non accompagnés.

Mise en place d'une procédure d'auto-évaluation d'un dispositif d'accompagnement global des familles.

Critères de sélection

Les projets devront répondre aux critères suivants :

- servir l'intérêt de l'enfant ou du jeune ;
- bénéficier à des personnes identifiées, c'est-à-dire connues du porteur de projet, et en prise à des difficultés cumulées et avérées par la réalisation d'un diagnostic ;
- apporter une ou des réponses aux besoins exprimés par les bénéficiaires, en cohérence avec le diagnostic précité et le contexte local ;
- avoir recours à des compétences diverses et complémentaires pour :
 - une appréhension globale des situations familiales (la famille dans son environnement),
 - une compréhension partagée de la problématique traitée (approche pluridisciplinaire),
 - une intervention concertée des différents acteurs (réseau multi-partenarial) ;
- revêtir un caractère innovant ;
- prévoir une évaluation ;
- faire appel à plusieurs financeurs ;
- impliquer les personnes bénéficiaires ou prévoir des étapes favorables à une participation progressive.

Comment répondre ?

L'ensemble des modalités de candidature à l'appel à projets Accompagner les enfants, leur famille et les jeunes en difficulté sont disponibles sur le site fondationdefrance.org, rubrique *Trouver un financement*.

Les candidatures s'effectuent exclusivement en ligne jusqu'au **12 décembre 2018 à 17h**.

Tout dossier adressé par voie postale ou par courrier sera refusé.

Les projets seront réceptionnés par la fondation régionale concernée (voir carte), et feront l'objet d'une présélection au cours du mois de janvier 2019.

Les dossiers présélectionnés seront instruits, puis examinés par des comités d'experts réunis au cours du mois de mars 2019. Les décisions de financement seront uniquement communiquées par voie postale ou électronique.

Aides méthodologiques complémentaires



Accompagner les acteurs de terrain

Pour accompagner les acteurs de terrain dans la conception, la co-construction avec les bénéficiaires, le pilotage, le montage, la structuration des actions ou encore leur évaluation, le recours à un consultant compétent peut être utile. Il pourra être pour tout ou partie financé dans le cadre de ce soutien complémentaire. Un accord devra être donné par la Fondation de France sur présentation de la proposition technique et du CV du consultant pressenti par le porteur de projet.



Comment agir pour l'environnement ?

Afin d'encourager le développement de méthodologies adaptées, la Fondation de France pourra accorder une aide complémentaire au financement des projets retenus dans le cadre de cet appel à projets. Elle est destinée à financer un accompagnement externe (diagnostic, adaptation du projet, plan d'action), des actions de formation ou d'échange de pratiques dans le domaine de la protection de l'environnement.

Une logique de proximité

La Fondation de France est présente sur l'ensemble du territoire. Cette proximité permet un contact direct avec les donateurs, fondateurs et bénéficiaires et favorise l'adaptation des propositions de la Fondation de France aux réalités de terrain.

Siège et Centre-Ouest

Programme Enfance
40 avenue Hoche
CS 30001
75008 Paris
Tél : 01 44 21 31 34
E-mail : enfance@fdf.org

Grand Ouest

Départements 29, 22, 56, 35, 53, 72
8 rue du Pré Botté
35000 Rennes
Tél. : 02 99 38 24 22

Départements 44, 49, 37, 85, 79, 86
5, rue Columelle
44000 Nantes
Tél. : 02 51 83 20 70

E-mail : grandouest@fdf.org

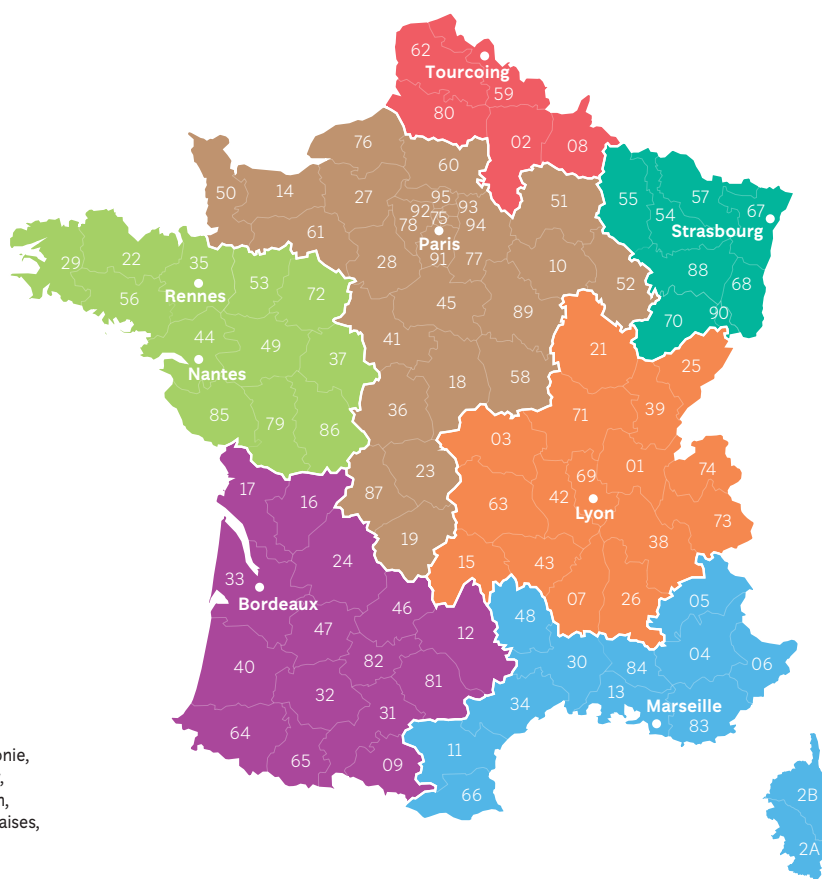
Sud-Ouest

29 rue Esprit des Lois
33000 Bordeaux
Tél. : 05 56 52 03 07
E-mail : sudouest@fdf.org

France d'Outre mer

Guadeloupe, Guyane, La Réunion,
Martinique, Mayotte, Nouvelle-Calédonie,
Polynésie française, Saint-Barthélemy,
Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon,
Terres australes et antarctiques françaises,
Wallis-et-Futuna.

Programme Enfance
40 avenue Hoche
CS 30001
75008 Paris
Tél : 01 44 21 31 34
E-mail : enfance@fdf.org



Nord

5 rue de Tourmai
59200 Tourcoing
Tél : 03 20 11 80 90
E-mail : nord@fdf.org

Grand Est

10 rue Sainte-Marguerite
CS 90012
67083 Strasbourg cedex
Tél. : 03 88 22 78 68
E-mail : grandest@fdf.org

Centre-Est

19 rue de l'Arbre Sec
69001 Lyon
Tél. : 04 72 10 92 30
E-mail : centrest@fdf.org

Méditerranée

42 rue Montgrand
CS 20004
13006 Marseille
Tél. : 04 91 90 08 77
E-mail : mediterranee@fdf.org

Avec les 841 fonds et fondations qu'elle abrite, la Fondation de France a soutenu près de 170 000 projets d'intérêt général qui répondent à quatre grands enjeux: l'aide aux personnes vulnérables, le développement de la connaissance (recherche, culture, éducation, formation), l'environnement et le développement de la philanthropie. Indépendante et privée, la Fondation de France ne reçoit aucune subvention et ne peut agir que grâce à la générosité des donateurs.

40 avenue Hoche
75008 Paris
Tél. : 01 44 21 31 00
Fax : 01 44 21 31 01
fondationdefrance.org

**Fondation
de
France**